



N° OJ : 13

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/10/2020**Objet :** Appel à projets "Initiatives durables" 2020.- Octroi des subsides.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu le règlement 2020 de l'appel à projets "Initiatives durables" adopté en 2020;

Considérant que ce règlement prévoit :

- la constitution d'un jury pour l'analyse des différents projets et que ce jury est composé de personnes externes qualifiées en développement durable et/ou processus participatif
- une évaluation en deux temps : l'analyse de chaque projet reçu au travers d'une grille d'évaluation, basée sur les critères de cotation du règlement (explicité dans la « note explicative au jury ») qui leur est soumise par la Ville et une séance de délibération où les membres du jury confrontent leurs choix pour obtenir la liste de lauréats finale;

Considérant que le jury a délibéré selon ces critères et qu'il a désigné les lauréats et les montants alloués;

Considérant que le jury a retenu les lauréats suivants:

- 2020\_3 Association de fait Autour de Marguerite représentée par Beeldens Danielle - rue de Jenneval 14 - 1000 Bruxelles - 7.300,00 euros
- 2020\_5 ASBL La Compagnie Impromptue (0672.430.229) - 5.000,00 euros
- 2020\_6 ASBL Less Béton (745.874.867) - 5.000,00 euros
- 2020\_10 ASBL La ferme Nos Piliés (BE0438 065 757) - 10.000,00 euros
- 2020\_15 Association de droit public MAISON(S) DE QUARTIER-CENTRE D'ANIMATION SOCIALE DE QUARTIER (894.681.874) - 5.000,00 euros
- 2020\_17 ASBL SolidHaren (670.960.876) - 3.090,00 euros
- 2020\_21 ASBL Association des parents d'élèves de l'école Européenne de Bruxelles IV (896.053.138) - 5.000,00 euros
- 2020\_22 Association de fait Mede-eigendom Heris représentée par Idir OUDAHA - Anderlechtsesteenweg 185/2 1000 Brussel - 5.000,00 euros
- 2020\_23 ASBL Habitat et Rénovation (443.559.917) - 2.342,00 euros
- 2020\_25 ASBL La Fraternité (422.143.307) - 8.002,90 euros
- 2020\_30 ASBL Jeune Chambre Economique Bruxelles (409.385.134) - 3.370,00 euros
- 2020\_31 ASBL Convivence -Samenleven VZW (442.137.084) - 10.000,00 euros
- 2020\_34 Ecole Centre Pédagogique des Pagodes (0666.899.348) - 4.929,85 euros
- 2020\_35 ASBL Groupe ONE (461.788.294) - 4.993,75 euros
- 2020\_38 Fondation privée HABITAT GROUPE TIVOLI (665.601.231) - 5.000,00 euros
- 2020\_39 Personne physique Patrick Noël 480,00 euros
- 2020\_47 Association de fait Comité Alhambra représentée par Jan LEERMAN - Rue de l'épargne 32 1000 Bruxelles - 2.000,00 euros
- 2020\_51 Association de fait Locale de Bruxelles de l'asbl Les Amis de la Terre-Belgique représentée par Guillaume SCHNEIDER Place Saint-Denis 49/01, 1190 Forest - 3.000,00 euros
- 2020\_55 PME Les moutons bxlois (690.609.316) - 5.000,00 euros
- 2020\_56 ASBL Collectif auQuai (0500.692.620) - 10.000,00 euros

Considérant que les montants sont disponibles à l'article 10401/332/02, 10401/321/01, 10401/435/01, 10401/331/01 du budget ordinaire 2020.

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins, a adopté la liste des lauréats et les montants alloués, et qu'il a également, engagé les dépenses relatives à ces subsides et autorisé la liquidation de ces montants sous réserve de l'octroi de ces subsides par le Conseil communal;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer les subsides aux lauréats 2020 de l'appel à projet Initiatives durables :

2020\_3 Association de fait Autour de Marguerite représentée par Beeldens Danielle - rue de Jenneval 14 - 1000 Bruxelles - 7.300,00 euros

2020\_5 ASBL La Compagnie Impromptue (0672.430.229) - 5.000,00 euros

2020\_6 ASBL Less Béton (745.874.867) - 5.000,00 euros

2020\_10 ASBL La ferme Nos Piliifs (BE0438 065 757) - 10.000,00 euros

2020\_15 Association de droit public MAISON(S) DE QUARTIER-CENTRE D'ANIMATION SOCIALE DE QUARTIER (894.681.874) - 5.000,00 euros

2020\_17 ASBL SolidHaren (670.960.876) - 3.090,00 euros

2020\_21 ASBL Association des parents d'élèves de l'école Européenne de Bruxelles IV (896.053.138) - 5.000,00 euros

2020\_22 Association de fait Mede-eigendom Heris représentée par Idir OUDAHA - Anderlechtsesteenweg 185/2 1000 Brussel - 5.000,00 euros

2020\_23 ASBL Habitat et Rénovation (443.559.917) - 2.342,00 euros

2020\_25 ASBL La Fraternité (422.143.307) - 8.002,90 euros

2020\_30 ASBL Jeune Chambre Economique Bruxelles (409.385.134) - 3.370,00 euros

2020\_31 ASBL Convivence -Samenleven VZW (442.137.084) - 10.000,00 euros

2020\_34 Ecole Centre Pédagogique des Pagodes (0666.899.348) - 4.929,85 euros

2020\_35 ASBL Groupe ONE (461.788.294) - 4.993,75 euros

2020\_38 Fondation privée HABITAT GROUPE TIVOLI (665.601.231) - 5.000,00 euros

2020\_39 Personne physique Patrick Noël 480,00 euros

2020\_47 Association de fait Comité Alhambra représentée par Jan LEERMAN - Rue de l'épargne 32 1000 Bruxelles - 2.000,00 euros

2020\_51 Association de fait Locale de Bruxelles de l'asbl Les Amis de la Terre-Belgique représentée par Guillaume SCHNEIDER Place Saint-Denis 49/01, 1190 Forest - 3.000,00 euros

2020\_55 PME Les moutons bxlois (690.609.316) - 5.000,00 euros

2020\_56 ASBL Collectif auQuai (0500.692.620) - 10.000,00 euros

Annexes :

[Tableau de sélection du jury \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

